

EXTRAIT
DU JOURNAL DES DÉBATS
DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

Rapport 2023 de la commission de la protection des données et de la transparence

La présidente : Nous allons faire une seule discussion d'entrée en matière pour les deux rapports. Pour le débat d'entrée en matière, je passe la parole à la rapporteure de la commission, Madame la députée Amélie Brahier.

Mme Amélie Brahier (Le Centre), au nom de la commission de la justice : La commission de la justice a reçu Monsieur Christian Flueckiger, préposé à la protection des données et à la transparence, lors de sa séance du 6 juin dernier. Monsieur Flueckiger nous a exposé le rapport de la commission de la protection des données et de la transparence ainsi que son propre rapport.

Tout d'abord pour ce qui concerne le rapport de la commission de la protection des données et à la transparence, je relèverai que ce rapport est pour le moins succinct. La commission n'a siégé qu'une seule fois en 2023 et n'a également rendu qu'une seule décision. 2023 est ainsi considérée par la commission comme une année de transition suite au renouvellement en début 2023 et à l'arrivée de nouveaux membres ainsi qu'au changement de secrétaire.

Au vote, le rapport 2023 de la commission de la protection des données et de la transparence est accepté par 52 députés.

Rapport 2023 du préposé à la protection des données et à la transparence

Mme Amélie Brahier (Le Centre), au nom de la commission de la justice : Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection des données le 1^{er} septembre 2023 et la médiatisation qui s'en est suivie, ainsi que les modifications de la convention sur la protection des données et de la transparence Jura-Neuchâtel, il semble qu'une certaine prise de conscience des entités visant à améliorer la protection des administrés ait eu lieu. Cela se traduit ainsi par une légère augmentation des dossiers. En tout, 500 dossiers ont été ouverts en 2023, il n'en restait en cours au 31 décembre que 53, mais ce chiffre est presque exclusivement dépendant des partis et non du préposé à la protection des données et à la transparence.

Le préposé qui exerce diverses activités, j'en relèverai juste les plus importantes pour 2023. Pour 2023, environ la moitié de son activité a été d'assister et de conseils publics, soit de répondre aux questions de l'administration et du public. Il a publié 17 avis et prises de position en matière de protection des données et 5 en matière de transparence. Au niveau du nombre de dossiers ouverts, 194 étaient des avis et des prises de position en matière de protection des données et 45 en matière de transparence.

Il a également eu l'occasion de se prononcer sur divers textes législatifs, tant cantonaux que communaux et la convention sur la protection des données et à la transparence, prévoit que des entités qui sont soumises et notamment qui souhaitent installer un système de vidéosurveillance, doivent au préalable interpellier le préposé. Il a rendu plusieurs décisions en matière de bases légales sur la mise en place de tels systèmes durant l'année dernière, cela avait déjà un petit peu discuté à ce sujet-là. Il a notamment accepté des bases légales pour la vidéosurveillance des déchetteries d'Ederswiler, Grandfontaine, Courroux et Les Bois et accepté la pose de vidéosurveillance à Delémont, ce qui a porté le nombre de caméras dans notre chef-lieu à 47.

Aujourd'hui, encore un seul projet d'installation de caméras de surveillance auprès de futurs éco-points, dont diverses fictives sont encore à l'étude auprès du préposé.

Le préposé surveille également à l'application de la convention sur la protection des données et à la transparence et pu émettre des recommandations. Divers dossiers ont été ouverts en 2023 mais le nombre est resté stable et il est précisé encore que les recommandations qu'il a faites à l'attention des autorités ont été respectées.

Et enfin si je parle du budget, bonne nouvelle, puisque le budget du préposé à la protection des données a bouclé avec une économie de 19'782 francs et la charge pour notre canton s'est élevée à 88'267.07 francs. Sur la base de ces quelques données, la commission de la justice vous recommande d'accepter les rapports 2023 de la commission de la protection des données et de la transparence et du préposé à la protection des données et à la transparence.

Au vote, le rapport 2023 du préposé à la protection des données et à la transparence est accepté par 54 députés.